



VENATHEC choisit le LNE pour la vérification périodique de son parc de sonomètres et d'exposimètres



Premier bureau d'études acoustiques français, le Groupe VENATHEC a pour mission d'accompagner les professionnels et les collectivités dans la gestion de leur environnement sonore et la maîtrise du confort acoustique.

Organisée en quatre pôles d'activités - bâtiment, industrie, éolien et environnement - l'entreprise dispose d'un centre de R&D chargé de concevoir les solutions acoustiques et vibratoires de demain, ainsi qu'un département de technologies de l'information

(IT) qui développe des outils pragmatiques et exclusifs.

Composé de 4 entités - VENATHEC, le siège historique basé à Nancy, Accord Acoustique en Île-de-France, Acouplus à Grenoble, Acapella dans les Hauts-de-France et en Belgique - le groupe emploie aujourd'hui plus de 90 salariés répartis au sein de 14 implantations.

Président fondateur de VENATHEC et Expert auprès de la Cour d'Appel de Nancy, Patrice CORNU témoigne sur les bénéfices apportés par la vérification périodique de l'ensemble de son parc de sonomètres et d'exposimètres, soit 175 appareils au total.

■ Une démarche ambitieuse de qualité

« Alors que VENATHEC était à sa création en 1999 un bureau d'études spécialisé en acoustique industrielle, j'ai décidé en 2004 de créer un pôle environnement, puis un pôle éolien en 2006. C'est suite à l'acquisition d'un premier confrère en 2015,

Accord Acoustique, que VENATHEC est devenu un Groupe, que je préside aujourd'hui. J'ai notamment pour mission de définir la stratégie, d'entretenir des relations avec certains acteurs institutionnels, mais aussi de penser l'acoustique de demain - ma passion - en m'impliquant dans la Recherche et Développement.

C'est avant tout dans un souci de recherche permanente de la meilleure qualité possible pour nos clients que j'ai pris la décision de faire contrôler la totalité de notre parc. En effet, alors que la plupart des missions acous-



tiques ne nécessitent pas l'utilisation de sonomètres certifiés, je pense que nous nous devons de fournir à nos clients des prestations d'excellence. Par ailleurs, nous appliquons une charte interne centrée sur la qualité : nos logiciels, nos rapports, et bien évidemment nos outils de mesure, font l'objet de contrôles réguliers. Cette décision s'inscrit donc dans une démarche globale et volontariste de qualité.

Initialement, nous avons décidé de faire contrôler périodiquement une partie seulement de notre parc, notamment celle utilisée lors de la réalisation de constats réglementaires. Il s'agissait déjà d'un effort conséquent en termes de coûts directs et indirects, d'ailleurs, nous faisons appel à deux partenaires. »

Très vite, des limites sont apparues avec l'essor de notre activité, notamment en termes de disponibilité du matériel pour les missions à réaliser. Nous avons donc entériné de rationaliser cette procédure en ne travaillant plus qu'avec un seul interlocuteur, et qui mieux que le LNE dans ce cas de



figure ? Nous avons pris en considération la nécessité d'être les garants de la précision des données acoustiques acquises, quelle que soit la mission dans laquelle nous intervenons. La question de la fluidité et de la disponibilité de notre parc s'est alors posée. Tout naturellement, même s'il s'agissait là d'un investissement très important, tant au niveau financier qu'en termes de logistique et



de monopolisation du parc, il nous est apparu évident de faire contrôler et éventuellement corriger toutes nos chaînes métrologiques, qu'elles soient ou non employées dans l'application et la quantification de cadres réglementaires. L'essence même de notre métier repose en partie sur la mesure, cette dernière ne doit pas être sujette à caution. »

■ Les bénéfices de la prestation

« Cette prestation de contrôle périodique, qui a lieu une fois tous les deux ans, de l'ensemble de nos chaînes d'acquisitions, présente un double avantage.

D'une part, travailler avec un matériel certifié par un organisme reconnu apporte à nos techniciens et ingénieurs acousticiens une certaine sérénité : ils savent que les grandeurs mesurées ne sont pas biaisées, et pour ces profils scientifiques et rigoureux, cette tranquillité d'esprit n'a pas de prix. D'autre part, les contrôles périodiques du LNE constituent un gage de qualité supplémentaire pour nos clients, ce qui fait souvent la différence lors d'un engagement commercial.

Nous avons choisi le LNE car il s'agit d'un organisme reconnu, aussi bien par les acteurs professionnels qu'institutionnels. Pour nous, c'est le partenaire idéal, le plus à même de contrôler nos outils de mesure.

Le LNE a apprécié notre volonté de vérifier l'ensemble de nos chaînes de mesurages. Cela dénotait dans le paysage de l'ingénierie acoustique et vibratoire, et c'est encore le cas aujourd'hui. Dans le cahier des charges que nous avons rédigé, nos

interlocuteurs ont par exemple pris soin de minimiser les délais d'immobilisation avec la mise en place d'un planning et de délais courts, tout en facilitant notre chaîne logistique, c'est-à-dire en optimisant le circuit logistique avec des envois par groupe incluant la gestion et l'envoi direct au fabricant en cas de non-conformité.

L'équipe technico-commerciale connaît notre métier et nos impératifs. Elle a su construire un canevas de contrôle qui correspond à l'ensemble de nos points de vigilances. Nous ne le regrettons pas.»

■ Un facteur de différenciation fort dans un marché très concurrentiel

« Comme je l'ai indiqué précédemment, nous misons sur l'excellence et la tranquillité d'esprit de nos ingénieurs. Dans un marché en pleine croissance, marqué par des fusions-acquisitions fréquentes et une « guerre du recrutement », j'ai la conviction qu'investir dans la précision de nos mesures – et même communiquer sur ce point auprès de nos clients – nous permettra de conserver notre longueur d'avance. Pour le dire autrement, il s'agit d'une stratégie de long terme, à mon sens déjà payante. Nous devons notre position de leader à la confiance que nous accordent nos clients, mais aussi à notre réputation d'excellence qui nous permet de séduire des profils très qualifiés.»

Groupe VENATHEC
Centre d'Affaires Les Nations
23, boulevard de l'Europe - BP 10101
54503 VANOEUVRE-LES-NANCY Cedex
Tél. : 03 83 56 02 25
www.venathec.com

Laboratoire national de métrologie et d'essais
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris cedex 15
Tél.: 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37 - lne.fr - info@lne.fr